



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015 - NUMERO 119 DU 16 OCTOBRE 2015

TABLE DES MATIERES

PREFECTURE DE REGION NORD-PAS-DE-CALAIS ET PREFECTURE DE REGION PICARDIE

Arrêté relatif aux modalités de réunion conjointe des comités techniques de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.

Arrêté relatif aux modalités de réunion conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.



Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

La Préfète de la région Picardie,
Préfète de la Somme,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté relatif aux modalités de réunion conjointe des comités techniques de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe),

Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de Madame Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 39 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2015 portant composition du comité technique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie ;

Vu la décision du 15 janvier 2015 portant désignation des membres du comité technique des services de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais ;


Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités techniques de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie.

Article 3 : Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais et le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Picardie, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région du Nord-Pas-de-Calais et de la préfecture de région de Picardie.

Fait à Lille, le 08 OCT. 2015



Jean-François CORDET

Fait à Amiens, le 08 OCT. 2015



Nicole KLEIN



Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

La Préfète de la région Picardie,
Préfète de la Somme,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté relatif aux modalités de réunion conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie avant la création des nouveaux services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe),

Vu le décret du 31 juillet 2014, portant nomination de Madame Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Picardie, préfète de la Somme ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 65 ;

Vu la décision du 20 février 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la décision du 17 juin 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie ;

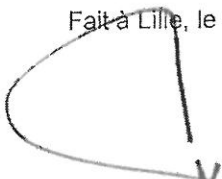
Arrêtent :

Article 1^{er} : Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas-de-Calais et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie sont réunis conjointement, autant de fois que de besoin, jusqu'à la création des nouveaux services régionaux en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 susvisée, pour examiner des questions communes liées à la mise en place de ces services.

Article 2 : Les réunions conjointes mentionnées à l'article 1^{er} sont présidées par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie.

Article 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais et le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Picardie, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord – Pas-de-Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région du Nord-Pas-de-Calais et de la préfecture de région de Picardie.

Fait à Lille, le 08 OCT. 2015



Jean-François CORDET

Fait à Amiens, le 08 OCT. 2015



Nicole KLEIN